

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**
Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**
☎:03.27.53.75.32
Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 14 MARS 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT ET UN MARS à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Sophie CORDIER (à Marc DANNEELS)
Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA)
Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSE :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 22 : Mise en place d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse Maubeugeoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2143-2, relatif à la création de comités consultatifs par le Conseil Municipal.

Vu la réponse ministérielle publiée le 06 mai 2008 à la question n°14100, relative au bénévolat des personnes participant aux comités consultatifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°157 en date du 8 octobre 2014, traitant du Conseil Municipal des Jeunes,

Considérant que la Ville souhaite donner aux jeunes la possibilité de devenir des citoyens actifs de leur Commune et de découvrir la diversité de leur Ville.

Considérant que l'Éducation des jeunes est un axe prioritaire de la politique municipale et que dans ce cadre, la Ville souhaite donner la parole aux jeunes et prendre en compte leurs idées ainsi que leurs projets d'actions.

Qu'un Conseil Consultatif des Jeunes dénommé, depuis octobre 2014, *Conseil Municipal des Jeunes* (C.M.J) est composé de jeunes âgés de 11 à 18 ans et se réunit de manière régulière sur différentes thématiques.

Que la Ville de Maubeuge souhaite créer un Conseil Consultatif de la Jeunesse (C.C.J.), complémentaire au *Conseil Municipal des Jeunes*, dont les modalités de fonctionnement et les missions seront les suivantes:

- le C.C.J. est composé au minimum de 20 et au maximum de 40 membres selon le nombre de jeunes s'étant portés volontaires,
- le mandat est de trois ans,
- les membres :
 - o sont âgés au minimum de 17 ans et au maximum de 25 ans à la date de l'élection,
 - o résident à Maubeuge,
 - o sont autorisés à participer au C.C.J. par leurs parents s'ils sont mineurs,
- le C.C.J. :
 - o se réunira au moins trois fois par an en Assemblée Plénière sous la présidence du Maire ou de son (sa) représentant(e) désigné(e) par lui,
 - o travaillera en commissions s'il en éprouve le besoin, le nombre et la nature des commissions seront fixés par les membres en début de mandat,
 - o sera force de proposition à raison de deux événements par année civile se déroulant au sein des quartiers de la commune.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse Maubeugeoise (C.C.J.),
- De valider les modalités de fonctionnement précisées ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** la création d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse Maubeugeoise (C.C.J.),
- **Valide** les modalités de fonctionnement précisées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY